

**MODIFICATION DE LA DATE DES
ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION
POUR LES RÈGLEMENTS CA29 0040-34 ET CA29 0040-36 ET LE PP-2018-002**

AVIS PUBLIC est donné par la présente que les assemblées de consultation pour les règlements CA29 0040-34 et CA29 0040-36 et le PP-2018-002 se tiendront le lundi 10 septembre 2018 à 18 h au lieu du 6 août 2018 à 18 h.

- Règlement CA29 0040-34 : règlement modifiant le règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro aux fins de : modifier la définition de « Résidences de tourisme » et d'abroger la définition de « Gîte touristique » à l'article 25 du chapitre 3 « Terminologie », d'abroger le paragraphe 2 de l'article 71 et l'article 78 du chapitre 6 « Dispositions relatives aux usages additionnels et aux usages dépendants » et de modifier la grille des spécifications de la zone H1-2-103-1 afin de permettre l'usage « Résidences de tourisme ».
- Règlement CA29 0040-36 : règlement modifiant le règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'encadrer l'implantation et l'aménagement d'unités de classes modulaires.
- PP-2018-002 : résolution autorisant la rénovation d'un duplex jumelé situé au 10342-10342A, boulevard Gouin Ouest ainsi que les normes qui s'y rattachent, soit : d'autoriser l'usage H2 (habitation bifamiliale et trifamiliale) sur le lot 1 388 126, d'établir les marges minimales à 6 mètres en marge avant, à 0 et 3 mètres pour les marges latérales et à 7,6 mètres pour la marge arrière, d'établir la hauteur maximale du bâtiment à deux étages, d'établir le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) à un minimum de 0,2 et un maximum de 0,5, d'établir le coefficient d'empreinte au sol (C.E.S.) à un maximum de 0,5.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce premier jour du mois d'août de l'an 2018.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl